

Demande de césure au cours du Doctorat

Références législatives

Art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : « *A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse.* »

Code de l'éducation : articles D611-12 à D611-20 définissant la durée de la césure et ses modalités.

Conformément aux dispositions législatives, la césure correspond à une période durant laquelle le doctorant inscrit en formation initiale, interrompt volontairement et temporairement ses travaux de thèse dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle en France ou à l'étranger.

Instruction de la demande de césure

Le doctorant souhaitant demander une césure complète ce formulaire et le soumet successivement pour avis :

- à son (ou ses) directeur(s) de thèse,
- au représentant de l'établissement partenaire si la thèse fait l'objet d'une convention de cotutelle internationale,
- à son employeur si le doctorant est employé par une autre structure que l'Université de Limoges pour financer sa thèse.

Le doctorant transmet sa demande à l'assistant de gestion de son Ecole Doctorale, accompagné de toute pièce ou justificatif apportant un éclairage sur son projet.

La demande de césure est ensuite soumise pour avis au directeur de l'Ecole Doctorale puis la décision est prononcée par le Chef d'établissement.

1. DOCTORANT

NOM : Prénom :

1^{ère} année d'inscription en doctorat : 20...../20.....

Ecole Doctorale : SI - Sciences et Ingénierie LSHS - Littératures, Sciences de l'Homme et de la Société
 BCS - Biologie, Chimie, Santé GIO - Gouvernance des Institutions et des Organisations

Unité de recherche :

Durée de la césure (comprise entre 6 et 12 mois) : du au

Motif de la demande de césure : inscription dans une autre formation que le doctorat
 expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger

Motif de la demande de césure : engagement de service civique en France ou à l'étranger
 projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Argumentaire motivant la demande de césure (préciser la nature du projet, les objectifs et les modalités de mise en œuvre) :

Date : Signature doctorant :

2. AVIS DU OU DE(S) DIRECTEUR(S) DE THESE

NOM et Prénom :

Argumentaire :

Avis : favorable défavorable

Date : Signature :

3. AVIS DE L'ETABLISSEMENT PARTENAIRE uniquement si la thèse fait l'objet d'une convention de cotutelle internationale

Nom de l'établissement partenaire :

Représenté par :

Nom : Prénom :

Fonction :

Avis : favorable

défavorable > précisez le motif :

Date : Signature et cachet :

4. AVIS DE L'EMPLOYEUR uniquement si le doctorant est employé par une autre structure que l'Université de Limoges pour financer sa thèse

Etablissement employeur :

Représenté par :

Nom : Prénom :

Fonction :

Avis : favorable

défavorable > précisez le motif :

Date : Signature et cachet :

5. AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE DOCTORALE

Nom : Prénom :

Avis : favorable

défavorable > précisez le motif :

Date : Signature :

6. DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

favorable

défavorable > précisez le motif :

Date : Signature :

NB : Si la demande de césure est acceptée, le doctorant devra procéder à son inscription administrative et s'acquitter du paiement de la CVEC et des droits d'inscription au tarif et dans les délais en vigueur pour l'année universitaire en cours.